

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 20.05.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: RENOLIT HLT 1 25K#PLA
- Emploi de la substance / de la préparation: Graisse
- Producteur/fournisseur :
FUCHS EUROPE SCHMIERSTOFFE GMBH EXPORT DIVISION
Friesenheimer Str. 15
D-68169 Mannheim
Tel: ++49 (0)621/3701-0 (Centrale)
Fax: ++49 (0)621/3701-570
- Service chargé des renseignements :
Département sécurité du produit Tel: ++49 (0)621/3701-333
E-Mail: Produktsicherheit@fuchs-europe.de
- Renseignements en cas d'urgence :
Tel: ++49 (0)621/3701-333 ou ++49 (0)621/3701-0 (Centrale)

2 Identification des dangers

- Principaux dangers:
Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu.
- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:
Le produit est dangereux pour l'eau.
R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Système de classification :
La classification correspond au actuelle Directive 1999/45/CE, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique
- Description :
Graisse lubrifiante: système d'épaississeurs et d'additifs dissout dans de l'ester synthétique.

Composants contribuant aux dangers:

Polyolefine 2,5-5 %

R 53

Heterocyclic N-compound 1-2,4 %

C, Xn, N; R 22-34-50/53

(suite page 2)

F

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 20.05.2009

Nom du produit: RENOLIT HLT 1	25K#PLA
ZnDTP N; R 51/53 • Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	(suite de la page 1) 1-2,4 %
4 Premiers secours	
<ul style="list-style-type: none"> • Indications générales : Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit. Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit. • après inhalation : En cas de malaise, recourir à un traitement médical • après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. • après contact avec les yeux : Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. • après ingestion : Recourir à un traitement médical 	
5 Mesures de lutte contre l'incendie	
<ul style="list-style-type: none"> • Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. • Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit. • Equipement spécial de sécurité : Lors de l'extinction utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant. 	
6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel	
<ul style="list-style-type: none"> • Les précautions individuelles: Pas nécessaire. • Mesures pour la protection de l'environnement : Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques. • Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir par moyen mécanique. Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. • Indications complémentaires : Aucun dégagement de substances dangereuses. 	
7 Manipulation et stockage	
<ul style="list-style-type: none"> • Manipulation : • Précautions à prendre pour la manipulation: Aucune mesure particulière n'est requise. 	
(suite page 3)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 20.05.2009

Nom du produit: RENOLIT HLT 1

25K#PLA

(suite de la page 2)

- Préventions des incendies et des explosions:
Aucune mesure particulière n'est requise.
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun :
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
- Autres indications sur les conditions de stockage :
Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Sans autre indication, voir point 7.
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Indications complémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :
Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ainsi que chimiques.
Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau.
Protection préventive de la peau par un onguent.
Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon.
- Protection respiratoire : Pas nécessaire.
- Protection des mains :
Gants de protection ou crème de protection de la peau
- Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit constitue une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 20.05.2009

Nom du produit: RENOLIT HLT 1

25K#PLA

(suite de la page 3)

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Caoutchouc nitrile
Gants en néoprène
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Caoutchouc butylique
Caoutchouc naturel (Latex)
- Protection des yeux : non nécessaire.
- Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Indications générales.
- Forme : pâteux
- Couleur : brun clair
- Odeur : caractéristique
- Modification d'état
- Point de fusion : non déterminé
- Point d'ébullition : Non applicable
- Point d'éclair : non applicable
- Auto-inflammabilité :
Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Densité : à 25 ° C ca. 0,9 g/cm3 DIN 51 757
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : insoluble
- Viscosité ou classe de consistance:
NLGI 1

10 Stabilité et réactivité

- Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- Produits de décomposition dangereux :
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

F

Révision: 20.05.2009

Nom du produit: RENOLIT HLT 1

25K#PLA

11 Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë :
- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Pas d'effet d'irritation.
- des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires :
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- Comportement dans des compartiments de l'environnement :
- Mobilité et potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée disponible.
- Effets écotoxiques :
- Remarque : Nocif pour les poissons.
- Comportement dans des installations d'épuration :
Le produit flotte sur la surface de l'eau.
- Indications générales :
Catégorie allemande de pollution des eaux 2 (Classification propre) :
polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger de contamination de l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Produit :
- Recommandation :
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors du stockage de produits pétroliers usés.
Après utilisation, le produit usé ne doit être remis qu'à des collecteurs autorisés par les autorités publiques.
- Catalogue européen des déchets 12 01 12: déchets de cires et graisses
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation :
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, être réutilisés.
Pour éliminer les petits conteneurs à usage unique, il faut respecter les prescriptions légales.

(suite page 6)

-F-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 20.05.2009

Nom du produit: RENOLIT HLT 1

25K#PLA

EWC 15 01 99.

(suite de la page 5)

14 Informations relatives au transport

- Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
- Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :
-
- Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :
- Classe IMDG/GGVmer : -
- Polluant marin : Non
- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
- Classe ICAO/IATA : -
- Indications complémentaires de transport :
Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus.

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE :
Le produit est classé et identifié suivant les directives 1999/45/EC et 2004/73/CE (29. ATP) de la Communauté européenne.
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- Phrases R :
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrases S :
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Prescriptions nationales :
- Classe de pollution des eaux :
Categorie (allemande) de pollution des eaux 2 (Classification propre):
polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 7)

-F-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 20.05.2009

Nom du produit: RENOLIT HLT 1

25K#PLA

(suite de la page 6)

- Phrases R importantes pour les composants en § 3:
 - 22 Nocif en cas d'ingestion.
 - 34 Provoque des brûlures.
 - 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Service établissant la fiche technique :
 - FUCHS EUROPE SCHMIERSTOFFE GMBH
 - Département sécurité du produit
- Contact :
 - Département sécurité du produit:
 - Tel: ++49(0)621/3701-333, Mme. Manuwald

-F-